

Quand la poste française prend des demi-mesures

Robert ABENSUR

" PIÈCE DU MOIS " DU 6 JUIN 2015

La mesure-phare du congrès UPU de Rome de 1906 a été l'adoption d'une diminution du tarif des lettres : échelon de poids élevé de 15 à 20 g et réduction du tarif à partir du 2e échelon. Le tarif de référence qui était de 25 c par 15 g devient 25 c les 20 premiers grammes avec 15 c par 20 g supplémentaires.

Mais la mesure, votée à une trop courte majorité, est contestée à la fin du congrès si bien que le protocole final admet que les pays peuvent aussi choisir de rester à l'ancien tarif ou de ne mettre en place qu'une des deux mesures de baisse.

La France décide pour la métropole, ses colonies et bureaux à l'étranger de rester à l'échelon de 15 g et d'uniquement diminuer son tarif UPU à partir du 2e échelon.

La plupart des grands pays, notamment Autriche, Allemagne et Grande-Bretagne, vont mettre en place dès le 1er octobre 1907 le tarif de référence de l'Union. Ils en feront de même dans leurs bureaux à l'étranger.

Comme le montrent les nombreuses correspondances des receveurs de nos établissements postaux du Levant ou de Chine, la différence de tarif va rapidement faire fuir la clientèle des bureaux français. Quelques mois après, la France, constatant les pertes importantes, mettra en place le tarif normal de l'Union dans ses bureaux à l'étranger sans toutefois le modifier au départ de France.

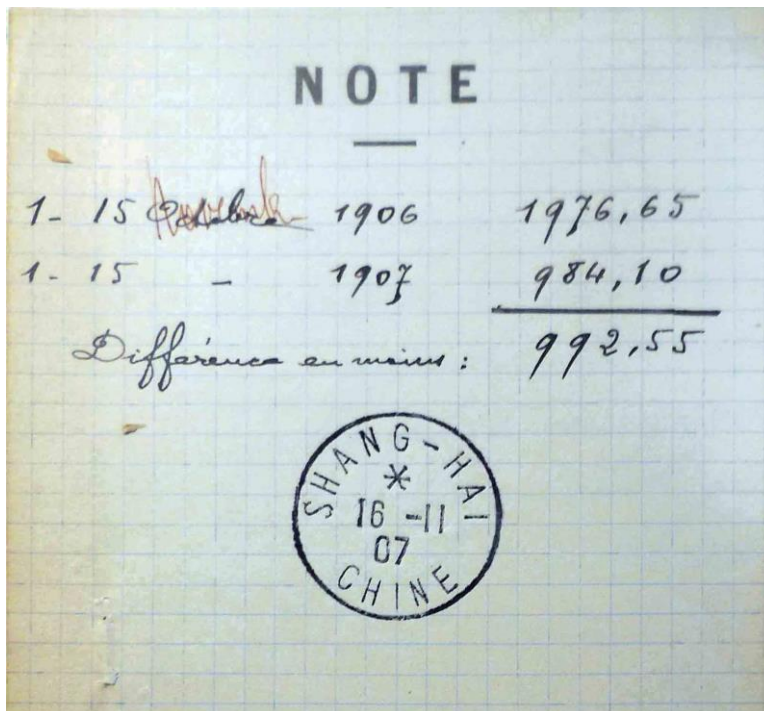


Figure 5. Note du bureau français de Shanghai comparant les recettes des premières quinzaines d'octobre 1906 et d'octobre 1907. Elles se sont divisées de moitié ! Admirez la superbe frappe du timbre à date à l'intention du ministre !